|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2024-2027** |  |
| **Troisième réunion – 21 et 22 février 2022** |  |
|  |  |
|  | **Document CWG-SFP-3/9-F** |
| **21 janvier 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de l'Égypte, des Émirats arabes unis et du Koweït |
| Contribution à la troisième réunion du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP) |

# 1 Introduction

Ayant pris part au dialogue depuis la première réunion du GTC-SFP, nous avons l'honneur de communiquer par la présente une contribution multipays au processus très important engagé par notre Union à cet égard.

Nous prenons bonne note de la proposition du secrétariat tendant à ce que des améliorations soient apportées au cadre stratégique de l'UIT en s'inspirant des principes établis à la première réunion du GTC-SFP. Nous sommes d'avis que la période 2024-2027 sera très importante pour la réalisation, l'évaluation et le suivi de divers programmes d'activités de l'ONU, et jugeons donc opportun d'adapter le plan stratégique en conséquence.

# 2 Commentaire de la Section 2.5 de la contribution du Secrétariat concernant le projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 – projet de Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027

## 2.1 Observations générales:

• L'UIT joue un rôle de premier plan dans le processus du SMSI, dans lequel, en tant que coordonnateur principal, elle coordonne la mise en œuvre multi-parties prenantes du Plan d'action de Genève. En particulier, l'Union est le coordonnateur unique de trois grandes orientations du SMSI différentes, à savoir les grandes orientations C2 (l'infrastructure de l'information et de la communication), C5 (Établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC) et C6 (Créer un environnement propice).

• Le projet de Plan stratégique pour 2024-2027, présenté dans le [document CWG-SFP-3/4-f](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP3-C-0004/en), indique deux objectifs stratégiques auxquels sont associés des cibles, parallèlement aux six priorités thématiques auxquelles sont associés des résultats. Or, le projet de Plan stratégique n'indique pas de correspondance/liens précis entre les résultats et les cibles,

 d'une part, et les grandes orientations pertinentes du SMSI, d'autre part. Il est donc très difficile, sans cette mise en correspondance, de se rendre compte si le projet de Plan stratégique pour 2024-2027 est inclusif et concorde précisément avec les responsabilités de l'UIT.

• Il est aussi souhaitable d'harmoniser et de relier entre elles toutes les composantes du projet de Plan stratégique pour 2024-2027 (produits et services, priorités thématiques, etc.).

• La plupart des cibles suggérées dans le projet de Plan stratégique concernent la connectivité et l'élargissement de la couverture large bande, sans qu'il soit fait mention d'autres cibles importantes liées notamment à l'établissement de la confiance et de la sécurité.

• Le projet de Plan stratégique devrait tirer parti du projet d'Annexe 2 de la Résolution 71: Analyse de la situation ([document CWG-SFP-3/5-f](https://www.itu.int/md/S22-CWGSFP3-C-0005/en)), tout à la fois en exploitant les forces et les possibilités, et en atténuant les faiblesses et les menaces.

• Il y aurait lieu aussi de mentionner, outre le SMSI et les ODD, d'autres programmes d'activités de l'ONU, dont le Plan d'action pour la coopération numérique et Notre programme commun.

## 2.2 Quelques suggestions d'amélioration

Nous suggérons ci-après d'autres **améliorations** possibles des cibles proposées pour le But 1: Connectivité universelle – d'ici à 2030, et le But 2: Transformation numérique durable – d'ici à 2030. Nous indiquons aussi certaines cibles proposées actuellement pour le **But 2** qu'il serait utile, à notre avis, de rattacher également au **But 1**.

Les cibles proposées seraient les suivantes:

But 1: Connectivité universelle – d'ici à 2030:

1.1: Services large bande pour tous à un coût abordable, qui soient fiables, sécurisés et résilients

1.2: Connectivité large bande pour l'éducation et d'autres domaines de l'existence

1.3: Réduction de toutes les fractures numériques (en particulier entre les pays, entre les hommes et les femmes, en fonction de l'âge et entre les zones urbaines et les zones rurales)

But 2: Transformation numérique durable – d'ici à 2030:

2.1: Stratégie de transformation numérique

2.2: Réduction de toutes les fractures numériques (en particulier entre les pays, entre les hommes et les femmes, en fonction de l'âge et entre les zones urbaines et les zones rurales)

2.2: Stratégie et état de préparation en matière d'intelligence artificielle

2.3: Utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur public, le secteur privé et la recherche

2.4: Utilisation des données massives dans le secteur public, le secteur privé et la recherche

2.5: Amélioration de l'état de préparation en matière de cybersécurité, grâce à certaines capacités clefs: l'existence d'une stratégie et de politiques, d'équipes nationales d'intervention en cas d'incidents ou d'urgences informatiques, et de textes de loi

# 3 Commentaire de la section 2.6 (Priorités thématiques) de la contribution du Secrétariat concernant le projet d'Annexe 1 de la Résolution 71 – projet de Plan stratégique de l'UIT pour 2024-2027

a) Environnement propice

Nous suggérons d'inclure dans cette priorité thématique la promotion de l'innovation dans le domaine des télécommunications/TIC. L'UIT doit jouer un rôle clé dans la création d'un environnement qui soit propice à l'innovation, et dans lequel les technologies nouvelles et naissantes contribuent à l'application des textes issus du SMSI et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, particulièrement au niveau national.

b) Cybersécurité

Cette question doit constituer une priorité thématique à part, comme nous l'avons dit à la 2ème réunion du GTC-SFP. Dans la mesure où la transformation numérique est considérée comme un but stratégique, il serait très rationnel à notre avis que celle-ci soit suivie d'une priorité thématique autonome sur la cybersécurité.

Il existe d'autres arguments valables qui justifient de conserver la cybersécurité comme priorité thématique autonome: le fait que l'UIT soit l'organisme des Nations Unies chargé des télécommunications/TIC, et le coordonnateur unique de la grande orientation C5 du SMSI sur l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC; la question de la révision des lignes directrices relatives à l'utilisation du Programme mondial cybersécurité (GCA); et l'intérêt croissant porté aux questions de cybersécurité dans les processus de l'ONU, auxquels l'UIT doit contribuer d'une manière ou d'une autre.

À propos du paragraphe 35, nous suggérons que l'accent soit mis, pour les activités liées à la priorité thématique de la cybersécurité, sur le Programme mondial cybersécurité (GCA) de l'UIT, et sur les cinq piliers qui lui sont associés (mesures juridiques, mesures techniques et de procédure, structures organisationnelles, renforcement des capacités et coopération internationale).

Une raison supplémentaire de considérer la cybersécurité comme une priorité thématique autonome est que celle-ci fait partie des trois sujets ou buts prioritaires, et constitue un aspect essentiel de la Feuille de route du Secrétaire général de l'ONU pour la coopération numérique, à laquelle l'UIT est pleinement associée.

# 4 Commentaire de la contribution du Secrétariat à l'Annexe 2 de la Résolution 71: Analyse de situation

En ce qui concerne les faits nouveaux survenus depuis la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT tenue en 2018, nous souhaitons qu'il soit fait mention du Plan d'action de l'ONU pour la coopération numérique et de la feuille de route connexe, Notre programme commun, en ce que ces documents comportent à notre avis plusieurs domaines dans lesquels l'UIT pourrait intervenir, outre qu'ils ouvrent une série de possibilités de partenariat avec différentes organisations. Cet aspect peut être indiqué parmi les possibilités dans l'analyse SWOT.

Nous suggérons aussi d'indiquer les aspects ci-après parmi les "**Faiblesses**" dans l'analyse SWOT:

1) L'imprécision du mandat des bureaux régionaux et des bureaux de zone, qui est source d'inefficacité dans les services offerts aux membres et dans la proposition de valeur offerte aux parties prenantes.

2) La réduction sensible qui intervient du côté des recettes à un moment où des demandes supplémentaires sont exercées du côté des dépenses.

Nous suggérons aussi d'indiquer les aspects ci-après parmi les "**Menaces**" dans l'analyse SWOT:

1) La capacité de se montrer concurrentiel et de conserver sa raison d'être aux échelons international et régional est une question qui suscite des préoccupations majeures.

2) L'insuffisance du financement, qui risque de déséquilibrer le plan financier.

3) D'autres organismes des Nations Unies renforcent leur participation dans les domaines de la coopération numérique et des TIC, où elles sont à même de déployer des moyens qui pourraient excéder ceux dont l'UIT dispose au niveau régional.

4) Le modèle d'activité actuel des manifestations Telecom n'est pas viable financièrement et la proposition de valeur de ces manifestations montre des signes évidents de faiblesse.

5) Participation, coordination et collaboration faibles à l'échelle du système de l'ONU en ce qui concerne la planification stratégique commune.

Nous suggérons aussi d'indiquer les aspects ci-après parmi les "**Possibilités**" dans l'analyse SWOT:

1) Utiliser les avantages concurrentiels de l'UIT, y compris ses produits et ses services, pour accroître les recettes de l'Union ou élaborer de nouveaux mécanismes financiers complémentaires.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_